

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidences**

*M<sup>me</sup> Paola Hawa*

*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Julie Brisebois*

*Village de Senneville*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Ahuntsic-  
Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension*

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 22 décembre 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE227482032**

**Accorder un contrat à la firme Filtrum construction inc. pour la mise à niveau des Dégrilleurs, Compacteurs et Convoyeurs à la Station Jean-R.-Marcotte - Dépense totale: 77 242 470,01 \$, (Contrat 62 051 777,55 \$, contingences 12 410 355,51 \$, variation de quantités : 1 630 586,95 \$, Bonus 1 149 750,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public SP22003-168520-C - (3 soumissionnaires)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Valérie Patreau  
Vice-présidente

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE227482032**

*Accorder un contrat à la firme Filtrum construction inc. pour la mise à niveau des Dégrilleurs, Compacteurs et Convoyeurs à la Station Jean-R.-Marcotte - Dépense totale: 77 242 470,01 \$, (Contrat 62 051 777,55 \$, contingences 12 410 355,51 \$, variation de quantités : 1 630 586,95 \$, Bonus 1 149 750,00 \$, taxes incluses)- Appel d'offres public SP22003-168520-C - (3 soumissionnaires)*

À sa séance du 30 novembre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat comportant une dépense de plus de 10 M\$*

Le 7 décembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau ont tout d'abord contextualisé ce projet d'envergure de mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs du secteur du prétraitement de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. À l'aide d'images modélisées, ils ont présenté aux commissaires les différents aménagements à venir et leur emplacement dans la station.

Après avoir décrit la nature et la teneur des travaux, les personnes invitées ont passé en revue le processus d'appel d'offres qui s'est étendu du 27 avril au 27 septembre 2022, soit cinq mois. Durant cette période, 19 addenda ont été émis, dont quatre pour reporter la date d'ouverture et une visite obligatoire à la station s'est tenue. Le mode d'adjudication employé dans le présent appel d'offres est le système de pondération et d'évaluation à une enveloppe où le prix vaut 40% des points et la qualité de la candidature représente 60%. Parmi les trois soumissionnaires, le contrat a été accordé à celui qui a présenté la soumission ayant le plus haut pointage, c'est-à-dire l'entreprise Filtrum inc.

Le prix soumis par cette entreprise présente un écart favorable à la Ville de 7,7 % avec l'estimation de contrôle. Ainsi les responsables ont recommandé d'aller de l'avant avec ce contrat, d'autant plus que tout report du projet est susceptible de compromettre le bon fonctionnement de la station en raison du vieillissement des équipements.

Au terme de la présentation, les commissaires ont demandé si les raisons de désistement des preneurs du cahier des charges étaient connues et ont voulu recevoir des explications sur le nombre élevé d'addenda. Les responsables ont d'abord souhaité rappeler l'ampleur du projet. Il n'est pas anormal, à leur avis, de recevoir des questions et de devoir offrir certaines clarifications techniques au moyen d'addenda. Pour ce qui est des désistements, plusieurs preneurs du cahier des charges étaient des sous-traitants, qui ont d'ailleurs déposé une soumission auprès des gestionnaires de projets principaux, qui eux doivent s'allier à différents partenaires pour répondre à l'ensemble des demandes au contrat. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat comportant une dépense de plus de 10 M\$;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;:*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE227482032 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**